

**Pour en savoir +**

**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

Grenoble-Alpes Métropole met à votre disposition des documents de référence sur [lametro.fr/eaux-pluviales](http://lametro.fr/eaux-pluviales)

**DÉPARTEMENT DE L'EAU**

**04 76 59 58 17**

**N° VERT**

**0800 500 048**



2019

**GESTION DES EAUX  
PLUVIALES DANS  
VOS PROJETS**

*Outil Parapluie®*



 **GRENOBLEALPESMÉTROPOLE**

# Choisir la solution adaptée à votre projet

*L'eau de pluie est une ressource. Elle doit être préservée tout au long de son parcours dans le sol, les nappes phréatiques et vers les cours d'eau jusqu'à la Méditerranée.*

Comme le prévoit la réglementation, cette eau qui tombe du ciel doit être gérée en amont, hors des systèmes d'assainissement.

## GÉRER VOS EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE

Votre permis de construire devra être conforme au futur PLUI\* et suivre les dispositions du règlement d'assainissement en favorisant l'infiltration.

Chaque acteur, propriétaire ou aménageur doit conserver les eaux de pluie sur sa parcelle, en combinant diverses méthodes : infiltration, stockage, diffusion, réutilisation...

*\*PLUI : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un outil juridique qui régit le droit des sols sur le territoire métropolitain à partir des grands objectifs définis en matière d'habitat de développement économique et d'environnement.*

## UN OUTIL POUR VOUS AIDER : PARAPLUIE©

En collaboration avec l'Institut des sciences appliquées de Lyon, Grenoble Alpes Métropole met à votre disposition le logiciel Parapluie© qui vous aidera à trouver la solution la plus adaptée à votre projet pour gérer vos eaux pluviales.

- Un outil gratuit.
- Des calculs intégrant les données pluviométriques de Grenoble-Alpes Métropole.
- Une optimisation des volumes d'eau à stocker (pas de surdimensionnement des ouvrages).
- Un panel de solutions adaptées à votre projet et des conseils de réalisation.



## QUATRE ÉTAPES POUR VALORISER VOS EAUX DE PLUIE

- 1 Connectez vous à Parapluie© sur [lametro.fr/eaux-pluviales](http://lametro.fr/eaux-pluviales)
- 2- Saisissez les caractéristiques de votre projet.
- 3- Explorez les solutions proposées.
- 4- Imprimer un document de synthèse de votre projet que vous pourrez joindre à votre dossier d'urbanisme.

Le dimensionnement proposé dépend des informations que vous aurez saisies et reste à la charge du constructeur. La mise à disposition de ce logiciel est un appui proposé par Grenoble-Alpes Métropole à votre réflexion personnelle sur la gestion de vos eaux pluviales.

Vous vous engagez à respecter dans le temps l'entretien et la pérennité des ouvrages de gestion des eaux pluviales déclarés lors du dépôt de votre permis de construire.